

# Angola

**Mise à jour juillet 2006**

Wiebke Doering

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

PC-Konto  
30-16741-4  
Spendenkonto  
PC 30-1085-7

**Berne, 15 juillet 2006**

A propos de l'auteur :

Wiebke Doering est spécialiste des droits humains et traductrice. Elle s'occupe plus particulièrement du droit des réfugiés, ainsi que des questions de racisme et de discrimination. Après un séjour en Indonésie avec les *Peace Brigades International*, elle travaille depuis juillet 2005 en qualité de responsable de projet au sein de *l'Association suisse pour les droits humains* (MERS, [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)). Elle a également collaboré à la *Coordination Asile d'Amnesty International – Section Suisse* où elle a, entre autres, rédigé plusieurs rapports sur des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

## Impressum

EDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR  
Case postale 8154, 3001 Berne  
Tél. 031 / 370 75 75  
Fax 031 / 370 75 00  
E-Mail: [INFO@osar.ch](mailto:INFO@osar.ch)  
Internet: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
ccp: 30-1085-7

AUTEUR

Wiebke Doering

TRADUCTION

Golnaz Houchidar, Saint-Prex

VERSIONS

allemand, français

PRIX

Fr. 10.-- y compris 2,4 % TVA., frais de port en sus

COPYRIGHT

© 2006  Organisation suisse d'aide aux réfugiés Berne  
copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Situation politique .....</b>	<b>1</b>
	2.1 Elections.....	1
	2.2 Partis politiques .....	1
	2.3 Statut particulier de l'enclave de Cabinda .....	2
<b>3</b>	<b>Situation de sécurité.....</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Justice.....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Situation des droits humains et catégories de personnes en danger .....</b>	<b>4</b>
	5.1 Les réfugiés et déplacés internes .....	4
	5.2 Les femmes .....	4
	5.3 Les enfants mineurs .....	5
	5.4 Les prisonniers .....	5
	5.5 Les journalistes.....	6
	5.6 Expulsions .....	6
	5.7 Situation dans l'enclave de Cabinda .....	7
<b>6</b>	<b>Situation humanitaire et socioéconomique.....</b>	<b>7</b>
	6.1 Situation des retours .....	7
	6.2 Produits alimentaires .....	8
	6.3 Santé publique.....	8
	6.4 Education .....	9
	6.5 Retours.....	9
<b>7</b>	<b>Bibliographie / sources.....</b>	<b>10</b>

## 1 Préambule

La guerre civile en Angola a duré de 1975 à 2002. Depuis les accords de paix et de cessez-le-feu, en 2002, la paix règne dans une grande partie du pays. En 2006, l'élection d'un Parlement aura lieu pour la première fois depuis 1992. Selon les déclarations du chef de l'Etat, José Eduardo dos Santos, la tenue du scrutin semble toutefois de plus en plus compromise pour cette année. En effet, l'enregistrement des électeurs et la reconstruction des routes, conditions premières des élections, n'avancent que trop lentement. D'énormes efforts sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures et services publics détruits. Le présent papier s'appuie sur la mise à jour de mars 2005 du rapport de l'OSAR, ainsi que sur l'évaluation d'exposés plus récents sur la situation en Angola.<sup>1</sup>

## 2 Situation politique

La situation politique en Angola est relativement stable. Le 4 avril 2006, le pays célébrait le quatrième anniversaire des accords de paix et de cessez-le-feu.

### 2.1 Elections

En 2006, le premier suffrage universel d'après guerre devait avoir lieu. Dans cet objectif, une dernière série de lois électorales, constituant la base de ces prochaines élections législatives et présidentielles, avaient été adoptées en août 2005. Les préparatifs du scrutin n'avancent toutefois que très lentement, notamment l'enregistrement des électeurs. Les infrastructures manquantes en dehors de la capitale et le fait que **de très nombreux Angolais ne possèdent aucun papier d'identité** sont les deux causes principales de ce retard annoncé. L'enregistrement des électeurs devrait débuter en juin/juillet 2006 et durer environ six mois.

### 2.2 Partis politiques

Il existe en Angola environ cent vingt-cinq partis politiques enregistrés, mais seuls trois d'entre eux sont importants pour la vie politique du pays. Il s'agit du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (*Movimento Popular de Libertação de Angola*, MPLA), du Mouvement d'union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (*União para a Independência Total de Angola*, UNITA) et du Front National pour la Libération de l'Angola (*Frente Nacional para a Libertação de Angola*, FLNA). Partis issus de mouvements de libération et se considérant par conséquent comme seuls représentants du pays, le MPLA et l'UNITA dominent aujourd'hui la vie politique angolaise. Cependant, l'UNITA n'a que peu de chances face au MPLA qui dispose de bien davantage de ressources matérielles et en personnel. Une grande partie de la population civile a en outre perdu confiance en l'UNITA suite aux actes de violence qu'elle a subis après les premières élections libres de 1992, lorsque le mouvement refusa de reconnaître la victoire électorale du MPLA. L'abstention pos-

---

<sup>1</sup> Cf. Ecoinet : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net), Reliefweb : [www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int), UNHCR : [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

sible des citoyens angolais est sans aucun doute le plus gros facteur d'incertitude de l'issue de ces prochaines élections.

*Rede Eleitoral*, alliance de diverses organisations civiles qui s'engagent pour la tenue d'élections libres et transparentes, plaide pour le désarmement et la réintégration des anciens combattants avant le scrutin. Une grande partie de la population rurale craint en effet une recrudescence de la violence au moment du suffrage. Le manque d'accès à l'information et une liberté d'expression qui reste limitée sont d'autres obstacles à la tenue d'élections réellement libres et démocratiques. Par ailleurs, les partis d'opposition, notamment l'UNITA, se sont plaints de l'intolérance dont feraient preuve les activistes du MPLA à l'égard des militants d'autres partis politiques. Par le passé, l'UNITA a d'ailleurs souvent reproché au MPLA de tenter d'empêcher par la force la réouverture de ses bureaux locaux dans tout le pays, ce que le MPLA a toujours contesté. Il n'en reste pas moins qu'en 2005, plusieurs violentes altercations ont eu lieu entre les partisans des deux mouvements.<sup>2</sup>

### 2.3 Statut particulier de l'enclave de Cabinda

En mars 2006, le Premier ministre avait assuré que la province du Cabinda obtiendrait un statut particulier qui lui garantirait davantage d'indépendance. Fin juin, toute une série de négociations ont donc eu lieu entre le gouvernement et le Forum Cabindais pour le Dialogue (FDC), ainsi qu'avec des représentants du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) et de la société civile. Les représentants du FLEC ayant officiellement reconnu l'Angola comme Etat unitaire et indivisible, la province a enfin obtenu le statut d'autonomie qu'elle revendiquait. Le président du FLEC conteste aujourd'hui cet accord et déclare que le représentant qui a ratifié le document ne disposait pas du droit de négociation. Enfin, les rapports selon lesquels le gouvernement aurait mené des entretiens avec des compagnies pétrolières pour un droit de forage dans l'enclave, peut faire craindre la reprise des tensions au Cabinda et une présence militaire renforcée.

## 3 Situation de sécurité

La paix règne dans la majeure partie du pays. Seule l'enclave du Cabinda est régulièrement le théâtre d'incidents entre les forces militaires et l'UNITA, incidents dans lesquels des civils sont également impliqués. Après plusieurs altercations entre l'armée et les séparatistes, au centre de la province, les forces gouvernementales ont aujourd'hui repris le contrôle de la région.

**Les mines.** Les millions de mines antipersonnel non explosées, résidus de la guerre civile, sont un énorme problème de sécurité pour le pays. Les trois quarts du territoire de l'Angola sont encore minés. Pour 2005 seulement, quatre cent soixante personnes ont perdu la vie dans une explosion. Bien que le déminage soit en cours et la population informée, la situation reste toujours aussi dangereuse pour les agriculteurs. Quotidiennement, les femmes et les enfants travaillent dans les champs,

---

<sup>2</sup> UK Home Office, Operational Guidance Note : Angola, janvier 2006,  
source : [www.ecoi.net/file\\_upload/hl1004\\_Angola\\_v9.0\\_January\\_2006.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/hl1004_Angola_v9.0_January_2006.pdf)

rassemblent du bois, vont chercher de l'eau. Ils sont donc tout particulièrement exposés. Gagnant leur vie dans l'agriculture et vivant pour la plupart dans les régions les plus minées du pays, les déplacés internes (IDPs – *Internally Displaced Persons*) sont également souvent victimes d'explosions.

**Les armes légères.** La population civile est en possession d'un très grand nombre d'armes légères qui circulent dans tout le pays. Elles représentent un autre facteur de risque pour la sécurité de l'Angola. Leur nombre est estimé entre 1,5 et quatre millions. On craint aujourd'hui que leurs propriétaires n'en fassent usage lors de conflits de la vie quotidienne, mais aussi au cours des tensions qui accompagneront vraisemblablement les élections à venir.

**La criminalité.** Selon les dernières informations du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Ministère allemand des affaires étrangères (auswärtiger Amt), l'Angola présente un taux de délinquance très élevé. La criminalité violente et les attaques à main armée sont en augmentation, même à Luanda.<sup>3</sup> Les réfugiés de retour qui disposent de quelques moyens financiers sont davantage exposés aux agressions criminelles, surtout si leur arrivée a été publiquement annoncée.

## 4 Justice

Dans de nombreuses provinces, le système de justice ne fonctionne que partiellement. Les délits, les crimes et les violations des droits humains impunis sont monnaie courante. Pour la majorité des Angolais, l'accès à la justice reste très limité. Dans la plupart des districts, les tribunaux sont en effet inexistantes. En outre, les distances à parcourir sont souvent trop grandes pour que les habitants des régions reculées puissent réellement s'adresser à un tribunal, la plupart du temps très éloigné. Il existe néanmoins quelques tribunaux fonctionnels dans quatorze villes des provinces de Benguela, Huambo, Huila, Kuanza Norte, Kuanza Sul, Luanda, Moxico, Namibe et Uige. Le taux d'analphabétisme très élevé dans le pays, ainsi que le manque d'informations dont souffre une grande partie de la population sur ses droits et possibilités juridiques, constituent des obstacles supplémentaires au développement d'un Etat de droit.

---

<sup>3</sup> Pour toute information sur la situation de sécurité, cf. DFAE, source : [www.eda.admin.ch/travel/angol\\_d.html](http://www.eda.admin.ch/travel/angol_d.html) ; Ministère fédéral des Affaires étrangères, Allemagne, source : [www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/Angola/Sicherheitshinweise.html](http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Laenderinformationen/Angola/Sicherheitshinweise.html)

## 5 Situation des droits humains et catégories de personnes en danger

Depuis 2002, La situation générale des droits de l'homme s'est régulièrement améliorée. On relèvera toutefois que certains acteurs de l'Etat, ainsi que des personnes civiles, continuent de violer les droits humains.<sup>4</sup>

### 5.1 Les réfugiés et déplacés internes

Dans le cadre du processus de retour des réfugiés et des déplacés internes, les pillages, les intimidations, les viols et les arrestations arbitraires ne sont pas rares.<sup>5</sup>

### 5.2 Les femmes

En Angola, les femmes et les jeunes filles sont structurellement discriminées par la législation et les traditions. Dans les domaines de l'éducation, de la politique, du travail et de l'égalité des salaires, elles sont même massivement défavorisées. Aucune loi spécifique ne sanctionne la violence domestique ou le viol au sein du couple. Le droit pénal ne prévoit que des peines très légères dans les cas d'agressions sexuelles. La violence contre les femmes et les jeunes filles est très répandue. Rares sont les cas qui font l'objet d'une plainte à la police. Les poursuites judiciaires sont tout aussi exceptionnelles. Dans les campagnes, on attend souvent des femmes célibataires qu'elles épousent leurs violeurs faute de quoi, elles ne trouveraient plus de mari. Les femmes sont également discriminées par les lois traditionnelles sur la famille, le droit de propriété et le droit de succession.

Jusqu'en 2004, les femmes et les jeunes filles qui avaient eu des liens avec l'UNITA étaient exclues du programme angolais de démobilisation et de réintégration, sauf si elles avaient été enlevées et mariées de force ou recrutées comme enfants soldats.<sup>6</sup> En 2002, près de trente mille jeunes filles enlevées se trouvaient entre les mains de l'UNITA, du FLEC ou des forces armées gouvernementales.<sup>7</sup> Les femmes qui ont été mariées de force à des combattants de l'UNITA sont aujourd'hui dans une situation difficile. La plupart du temps, elles ne peuvent pas rentrer dans leurs familles d'origine car elles seraient inmanquablement associées à l'UNITA et par conséquent rejetées. C'est pourquoi elles sont contraintes de rester auprès de ces hommes qu'elles n'ont pas choisis. Enfin, dans la société angolaise, les mères célibataires n'ont quasiment aucune chance de se faire accepter et ne peuvent organiser et vivre leur vie que dans des conditions extrêmement précaires.

---

<sup>4</sup> Rapports sur la situation des droits de l'homme, cf. : [www.ecoi.net](http://www.ecoi.net)

<sup>5</sup> Global IDP Database of the Norwegian Refugee Council, 2005.

<sup>6</sup> Coalition against child soldiers, Global Report 2004.

<sup>7</sup> Human Rights Watch, Annual Report 2005.

### 5.3 Les enfants mineurs

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à vingt-cinq pour cent. La sous-alimentation et les maladies, comme la malaria et la dysenterie, en sont les causes principales. Aujourd'hui encore, les naissances ne sont pas toutes enregistrées, en particulier dans les régions rurales où les possibilités d'obtenir un acte de naissance n'existent pas en nombre suffisant. Les enfants non enregistrés n'ont pas accès à l'enseignement public ni à d'autres prestations sociales.<sup>8</sup> Toujours dans les campagnes, on constate une augmentation des cas d'enfants accusés de sorcellerie. Ces accusations ont déjà plusieurs fois causé la mort des enfants, contraints d'avaler du poison. Si l'un d'entre eux survit, la population locale voit ses soupçons confirmés et finit alors par tuer l'enfant.<sup>9</sup>

Pendant la guerre, de nombreux enfants et adolescents ont été séparés de leurs parents. A ce jour, toutes les familles n'ont pas encore pu être réunies. La prise en charge du nombre croissant des orphelins du sida est par ailleurs tout à fait insuffisante.

La réhabilitation des enfants soldats, en particulier les fillettes, est encore un problème non résolu. Dans la plupart des cas, ils ne bénéficient quasiment d'aucune mesure de réintégration dans la société, comme l'établissement d'un acte de naissance ou l'accès au programme de réunification des familles. Pendant les dernières années du conflit, près de onze mille enfants ont vécu des situations de guerre auxquelles ils ont dû prendre part. Certains d'entre eux ont été formés au combat, d'autres ont été utilisés comme porteurs, cuisiniers, espions ou épouses.

### 5.4 Les prisonniers

Faute d'installations sanitaires correctes, d'alimentation et de soins médicaux suffisants, la situation dans les prisons est très difficile, voire dangereuse, pour les prisonniers qui sont quotidiennement frappés et torturés par les gardiens. Les établissements pénitentiaires sont chroniquement bondés, notamment ceux qui se trouvent en dehors de Luanda. Actuellement, on compte environ cinq détenus pour une place. Dans certaines provinces, des magasins et d'autres bâtiments ont été transformés en centres de détention. Pour obtenir le minimum vital, les prisonniers dépendent de leurs proches ou des organisations d'aide internationales. On rapporte également que des gardiens de prison abusent sexuellement des femmes incarcérées. La plupart du temps, les enfants et adolescents sont enfermés avec des adultes. Ils sont souvent exposés aux agressions physiques d'autres détenus ou encore de leurs gardiens. Bien que le Ministère de la justice soit formellement responsable du système carcéral, il arrive couramment que la police emprisonne des gens sans procédure judiciaire préalable.<sup>10</sup>

**Cabinda.** Au mépris des *Standards Minimum Internationaux des Nations Unies*, les forces armées angolaises (*Forças Armadas de Angola – FAA*) enferment les prisonniers dans de simples réduits en bois ou des grottes, où ils ont à peine de quoi boire et manger. Ce type de détention viole les règles de la convention anti-torture inter-

<sup>8</sup> Convention on the Rights of the Child, Concluding observations, 2004.

<sup>9</sup> U.S. Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2005 – Angola. Février 2006.

<sup>10</sup> U.S. Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2005 – Angola. Février 2006.

nationale. Les forces armées admettent que ce type de prisons existent, mais ajoutent qu'elles ne sont utilisées que comme mesure disciplinaire pour les soldats des FAA. On sait toutefois que ces dernières pratiquent régulièrement la torture dans tous ces lieux de détention.

## 5.5 Les journalistes

Aujourd'hui, la liberté de la presse est plutôt bien respectée. Les intimidations contre des journalistes sont devenues rares. Ils ne sont plus arrêtés ni battus comme auparavant. Néanmoins, nombre d'entre eux pratiquent l'autocensure pour ne pas avoir à craindre de représailles de la part du gouvernement. Actuellement, le plus gros problème des journalistes réside dans la réglementation juridique de la liberté de la presse. Une nouvelle loi, de loin plus souple, a certes été adoptée, mais elle n'a pas été élaborée sur la base d'un large consensus et ne bénéficie donc pas de l'appui de tous les acteurs politiques.

Les médias les plus importants du pays sont dirigés par l'Etat. Il n'existe qu'un seul quotidien national, le *Jornal de Angola*. A Luanda, on compte une radio et plusieurs hebdomadaires privés. Aujourd'hui encore, la radio catholique *Radio Ecclesia*, média qui ne mâche pas ses mots, ne peut toujours pas émettre ailleurs que dans la capitale. De graves tensions persistent entre les médias et la Présidence de la République d'Angola. Diffamer le Président ou ses représentants reste un délit grave qui peut être sanctionné par des amendes ou des peines de prison.<sup>11</sup>

## 5.6 Expulsions

Depuis 2002, les besoins en terrains constructibles destinés à des projets privés ou publics ont beaucoup augmenté à Luanda. Depuis des mois, de nombreuses expulsions ont régulièrement lieu dans la capitale et sa région. Les maisons expropriées sont ensuite rasées pour faire place à la construction d'immeubles de prestige. Des milliers de personnes ont été ainsi jetées à la rue. A ceux qui ont tout perdu, le gouvernement ne verse aucun dédommagement ni ne leur met d'autres logements à disposition. Les familles concernées ne sont pas informées au préalable qu'elles vont être expulsées. Elles n'ont donc aucune possibilité d'engager une quelconque procédure juridique pour se défendre. Le gouvernement de la province de Luanda aurait déclaré que toutes ces maisons avaient été construites, sans planification et sans autorisation, sur des terrains que les autorités des provinces avaient réservés à des programmes de développement et des projets de construction privés.

A Luanda, des milliers de familles vivent dans des habitations construites sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. Nombre d'entre elles avaient fui leurs régions et s'étaient installées à Luanda pendant la guerre civile. C'est ainsi que dans les banlieues, d'immenses bidonvilles sont sorties de terre. La population y vit dans des abris de fortune, parfois en parpaing, mais le plus souvent en tôle ondulée.

---

<sup>11</sup> Reporters sans frontières, rapport annuel 2006.

## 5.7 Situation dans l'enclave de Cabinda

Alors même que le gouvernement ne cesse d'affirmer que dans la province pétrolière du Cabinda, le conflit contre le Front National pour la Libération de l'Angola (*Frente de Libertação do Enclave de Cabinda*, FLEC) est terminé, il maintient une forte présence militaire dans la région. En juillet 2005, les craintes d'une offensive de l'armée angolaise se sont une nouvelle fois réveillées. De son côté, l'armée conteste avoir renforcé ses interventions militaires dans la province. L'ONU et certaines organisations de défense des droits humains constatent néanmoins que les forces armées continuent de facto de violer les droits de l'homme. Elles tuent, torturent et violent. Elles procèdent aussi à des arrestations arbitraires. Elles auraient notamment enlevé et torturé des membres et sympathisants d'une organisation locale de défense des droits de l'homme, la *Mpalabanda*.

Pour **les membres du FLEC**, ou ceux considérés comme tels et qui ont été torturés pour cette raison, le danger est grand d'être une nouvelle fois battus et violentés par les forces armées. Ils n'ont aucune possibilité de fuir dans d'autres régions du pays puisque le gouvernement les traquerait, où qu'ils aillent. En outre, tous les membres de l'un des **groupes ethniques indigènes** du Cabinda, dont les deux principaux sont les Bakongos et les Mayombe, risquent également d'être victimes d'agressions.

## 6 Situation humanitaire et socioéconomique

La communauté internationale continue de considérer comme **critique et complexe** la situation en Angola, pays marqué par un gouvernement en échec total et nécessitant la mise en œuvre d'une aide internationale coordonnée. La guerre civile qui a duré près de trente ans a complètement détruit les quelques infrastructures publiques qui existaient auparavant.<sup>12</sup> Bien que le pays dispose de ressources naturelles et bénéficie d'un climat propice à l'agriculture, l'*Index de l'ONU* le compte parmi les pays les plus pauvres de la planète. Selon l'actuel *Corruption Perception Index* (CPI) de *Transparency International*, l'Angola est également l'un des pays les plus corrompus au monde. Les taux d'analphabétisme et de mortalité infantile très élevés, la sous-alimentation et le manque d'accès à l'eau potable posent par ailleurs d'énormes problèmes. De très grands efforts sont aujourd'hui nécessaires pour reconstruire les infrastructures et les services publics, ainsi que pour réintégrer les membres de l'UNITA et leurs familles dans la société angolaise. Il est également indispensable de créer de réelles perspectives d'avenir pour les jeunes du pays.<sup>13</sup>

### 6.1 Situation des retours

Selon les informations du gouvernement, plus de 3,8 millions de personnes (déplacés internes, réfugiés, soldats démobilisés et leurs familles) sont rentrées dans leurs régions d'origine depuis 2002. Cependant, des milliers de réfugiés vivent encore à l'étranger et plus de cent mille déplacés internes dans les dix-huit provinces angolaises, notamment dans celles de Bie, Huila, Huambo et Kuanza Sul. Au Cabin-

<sup>12</sup> Pour toute information sur la situation humanitaire et socioéconomique, cf. : [www.reliefweb.int](http://www.reliefweb.int)

<sup>13</sup> Direction du développement et de la coopération, informations pays, Angola, 2005.

da, la forte présence militaire rend les retours difficiles. Dans les autres parties du pays, ils sont tout aussi compliqués, faute de moyens de transport et d'approvisionnement suffisants. La plupart des déplacés internes vivent actuellement chez des amis et des proches ou se sont installés dans d'autres provinces.

Par rapport à 2004, la situation s'est légèrement améliorée, mais le problème des mines antipersonnel et le manque d'infrastructures de transports rendent difficile la reconstruction économique de l'Angola. Les réfugiés de retour arrivent dans un pays criblé de mines, dont les infrastructures sont encore en majeure partie détruites et dans lequel les emplois sont quasiment inexistantes. Les logements sont tout aussi rares, en particulier à Luanda. Enfin, les investissements du gouvernement et des autres acteurs du développement restent insignifiants dans les régions où rentre la majeure partie des réfugiés.

Toutes les personnes qui ne peuvent avoir recours à un réseau social ont de sérieux problèmes pour assurer leurs moyens d'existence. Le retour de millions de réfugiés a complètement modifié les structures de population dans le pays. Aujourd'hui, cinquante à soixante pour cent de la population vivent dans les régions urbaines. Ces mouvements migratoires considérables n'ont toutefois pas été suivis des investissements nécessaires à la mise en place d'infrastructures publiques. Ainsi, l'approvisionnement en eau potable et en produits alimentaires, les soins de santé publique et l'accès à l'enseignement ne sont toujours pas garantis et restent problématiques.

## 6.2 Produits alimentaires

La Croix-Rouge angolaise distribue aujourd'hui encore des produits alimentaires aux personnes dans le besoin puisque même après la guerre, le pays n'est toujours pas en mesure d'assurer à la population un approvisionnement suffisant. Néanmoins, dans certaines régions, les programmes d'aide alimentaire sont lentement remplacés par des programmes d'autogestion, pour autant que cela soit possible, compte tenu du nombre encore très élevé de mines non explosées. Sur seize millions d'habitants que compte le pays, on estime que plus de huit cent mille personnes dépendront encore de l'aide alimentaire, du moins jusqu'aux prochaines récoltes de mai 2007.<sup>14</sup>

## 6.3 Santé publique

Aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, les soins médicaux présentent de nombreuses carences. En l'occurrence, il s'agit surtout d'une pénurie de ressources en personnel et en équipements, liée à une distribution inéquitable du peu de moyens existants (différences entre les centres urbains et les régions rurales). L'épidémie de choléra qui s'est déclarée dans tout le pays depuis février 2006 a clairement mis en évidence cette iniquité. La malaria, les maladies des voies respiratoires, la dysenterie, la rougeole et le tétanos sont les maladies infantiles mortelles les plus fréquentes dans le pays. Les prestations sanitaires de base manquent de structures. Il n'existe aucun système public ou privé d'assurance maladie, ou une quelconque organisation apparentée. Ce manque de structures a notamment pour

---

<sup>14</sup> IRIN, Peace yet to turn to food security, 12 juillet 2006

conséquence un nombre plutôt faible de consultations médicales, même dans les régions mieux dotées en personnel et équipements médicaux.<sup>15</sup>

## 6.4 Education

En Angola, les chances de suivre une bonne formation scolaire sont minces, en particulier pour les filles. Seule la moitié d'entre elles sont inscrites dans une école primaire et encore, il s'agit d'une moyenne nationale. Dans les régions rurales, ce pourcentage est beaucoup plus faible. Le coût de la vie très élevé, dont les frais de transport scolaire, les très longues distances d'un lieu à l'autre, ainsi que les traditions, sont les raisons principales pour lesquelles les petites filles ne sont pas scolarisées. Même la plupart des garçons ne dépasse pas un niveau scolaire de base. Dans de nombreuses régions du pays, les infrastructures nécessaires à une solide formation scolaire n'existent pas. L'ensemble de toutes les inscriptions pour tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et université) ne s'élève qu'à trente pour cent de tous les jeunes Angolais. De gros efforts sont actuellement fournis pour améliorer la situation de l'enseignement dans toutes les provinces, mais le pays est encore loin d'avoir réalisé son objectif : garantir au moins une scolarité de base à tous les enfants.

## 6.5 Retours

**Requérants d'asile en Suisse / pratique des autorités.** Fin juin 2006, 2'622 personnes originaires de l'Angola avaient déposé une demande d'asile en Suisse. Toujours fin juin 2006, 249 demandes étaient encore en suspens. Au total, 2'176 requérants angolais vivaient en Suisse à cette date avec un statut d'admission provisoire.<sup>16</sup>

**Programmes d'aide au retour.** En collaboration avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), l'Office fédéral des migrations (ODM) propose depuis fin 2002 un programme d'aide au retour pour les requérants d'asile angolais en Suisse. Du 1<sup>er</sup> novembre 2002 à fin décembre 2005, cent quinze personnes se sont annoncées pour un retour. Au 31 décembre 2005, cinquante-deux d'entre elles étaient effectivement rentrées dans leur pays. Le programme d'aide au retour pour les citoyens angolais a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2006.<sup>17</sup>

<sup>15</sup> WHO, Country Profile: Angola, Update, décembre 2005, source : [www.who.int/hac/crises/ago/background/Angola\\_Dec05.pdf](http://www.who.int/hac/crises/ago/background/Angola_Dec05.pdf)

<sup>16</sup> ODM, statistiques sur l'asile, source : [www.bfm.admin.ch/index.php?id=212](http://www.bfm.admin.ch/index.php?id=212)

<sup>17</sup> IOM, programme d'aide au retour pour l'Angola, source : [www.old.iom.int/switzerland/laenderprogrammangola.htm](http://www.old.iom.int/switzerland/laenderprogrammangola.htm)

## 7 Bibliographie / sources

### **Amnesty International**

The state of the world's human rights, Report 2006

### **Coalition against Child Soldiers**

Global Report 2004

### **Direction du développement et de la coopération DDC**

Informations pays, Angola, 2005

### **Fondation Friedrich-Ebert**

Parteien und Parteiensysteme in Afrika / *Partis et systèmes politiques*, juin 2005

### **Human Rights Watch**

Annual Report 2005

Coming Home. Return and Reintegration in Angola, March 2005

Forgotten Fighters: Child Soldiers in Angola, April 2003

### **Norwegian Refugee Council**

Global IDP Database 2005

### **Reporters sans frontières**

Informations pays, Angola, juin 2006

### **Transparency International**

Global Corruption Report 2006, Februar 2006

### **UK Home Office**

Operational Guidance Note on Angola, January 2006

### **UNAID**

Report Angola 2005

### **UN Committee on the Rights of the Child**

Concluding observations: Angola 03/11/2004, CRC/C/15/Add.246

### **US Department Of State**

Country Report on Human Rights Practices 2005. Februar 2006

### **World Health Organisation**

Emergency Country Profile 2005